Si, comme on le sait, le *Courrier du Soir* puise ses informations à l'Elysée, la réunion ne fera doute pour personne. Il faut en conclure que M. de Freycinet relève la tête et après avoir fait un plongeon s'imagine, maintenant que les Triponé et autres sont dehors, que le moment est venu de briguer la première magistrature.

Il se prépare de sérieuses déconvenues qui l'étonneront autant que M. de Freycinet lui-même.

Au Conseil général de la Seine

Paris, 22 novembre. — MM. Brousse, Faillet et Gervais demandent qu'il soit alloué aux conseillers généraux le remboursement des frais de déplacement et une indemnité de débours et de perte de temps, soit 200 francs par mois au maximum, ce qui permettrait à la classe ouvrière d'avoir des représentants à l'assemblée départementale.

M. Poubelle déclare cette demande illégale.

M. Gomeau affirme que tout le monde acclame cette indemnité et comme on se récrie à droite : « Oh, tout ce qui est républicain, rectifie M. Gomeau. Quant aux réactionnaires, nous sommes fixés à leur égard. Lorsqu'ils ne sont pas payés, le denier de Saint-Pierre est là. »

Le principe de l'indemnité est adopté à l'unanimité de 53 voix.

Le cas du colonel Archinard

Paris, 22 novembre. — Le *Figaro* publie les lettres échangées entre M. Delcassé et le colonel Archinard.

Ce dernier avait écrit à M. Delcassé pour lui témoigner sa surprise d'avoir été si brusquement remplacé au Soudan par un gouverneur civil.

Dans sa réponse, le sous-secrétaire d'Etat disait que le gouvernement, en récompense des services rendus par le colonel Archinard, le nommait commandeur du Dragon de l'Annam.

Le colonel a riposté qu'il n'attachait aucun prix à cette distinction et exprime le désir qu'elle fut accordée au capitaine indigène Mamadou-Raschild.

Le Figaro ajoute qu'à la suite de cette correspondance aigre-douce, certains orages sont à prévoir dans les bureaux de la marine.

Une plainte déposée contre un avocat de Paris pour extorsion de signatures

Paris, 22 novembre. — Une plainte a été déposée au parquet contre Me Doumère, avocat au barreau de Paris et candidat malheureux aux dernières élections. Il s'agit de plusieurs faits d'extorsion de signatures.

Le conseil de l'ordre est également saisi de cette affaire qui cause une certaine émotion dans le monde judiciaire.

L'état du général Gourko

Paris, 22 novembre. — On télégraphie de Varsovie au *Gaulois* :

« L'état de santé du général Gourko, gouverneur général de Varsovie, s'est subitement aggravé.

» Les plus illustres médecins de Varsovie, réunis en consultation, jugent nécessaire l'amputation de la jambe atteinte. L'état général du malade est très grave. »

Les anarchistes en Angleterre

Londres, 22 novembre. — Le bruit s'est répandu qu'un grand nombre d'anarchistes quittant la France et l'Espagne étaient venus chercher un refuge en Angleterre. Les autorités ont décidé de prendre contre eux des mesures le cas échéant.

Il a été arrêté qu'on agirait avec eux d'une manière décisive et définitive si l'occasion s'en présente, et 24 heures après une explosion ou un crime, il ne restera pas en Angleterre un seul anarchiste.

Perte d'un navire

Guernesey, 22 novembre. — La galiote la *London*, chargée de diverses marchandises et faisant la traversée de Saint-Brieuc à Londres, a été entraînée, par la tempête près de Floure.

Elle fit tous les signaux de détresse pour obtenir des secours immédiats. Le mousse lança même à la mer une bouteille contenant un écrit dans lequel on réclamait aide et assistance.

Malgré tout, la galiote a été perdue corps et biens.

Les Allemands en France — Une grave affaire d'espionnage

La *Cocarde* croit savoir que, sous prétexte d'inspection des bibliothèques des gares, bibliothèques dont le monopole appartient à la maison Hachette, un sieur Z...., émissaire du Grand état-major de Berlin, aurait pu dresser les plans d'utilisation de nos chemins de fer au profit de l'invasion du territoire, et si bien qu'ils seraient, paraît-il, plus complets que ceux dressés par notre ministère de la guerre en vue de la mobilisation.

Nous laissons, bien entendu, à la *Cocarde*, toute la responsabilité d'une semblable information et sommes prêts à accueillir les démentis de la maison Hachette.

L'exposition de 1900

Le nombre des membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, primitivement fixé à cent, non compris le bureau, vient d'être porté, par un décret promulgué lundi, à cent vingt-trois, par des adjonctions nouvelles, dont les suivantes :

MM. Dietz-Monnin, de Frevcinet, Griffe, Poirrier, Jules Simon, Spuller, Tolain, Richard Waddington, sénateurs.

MM. Alphonse Humbert, Chautemps, Denys Cochin, Lockroy, Mesureur, Trélat, Burdeau, Charles Roux, Etienne, Camille Krantz, Isamberl, *Méline, Pierre Legrand*, Raynal, Sibille, Siegfried, députés.

MM. A. Banc, président de l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains français; Mézières, président de l'Association des journalistes parisiens; Edouard Hervé, vice-président du comité de l'Association syndicale de la presse parisienne et Léon Brière, président de l'Association syndicale de la presse républicaine départementale.

MM. Bourdet, administrateur de la société des anciens établissements Cail; *Duval, directeur de la Compagnie de Fives-Lille.*

Pape, France et Russie

Le *Gaulois* revient sur les négociations entre le Pape, la France et le tsar.

Elles auraient commencé en 1887, lors du Jubilé de Léon XIII. Toutes les nations allaient envoyer à la cour pontificale des ambassadeurs extraordinaires. Le tsar resterait-il à l'écart ? Les relations entre le Vatican et Saint-Pétersbourg étaient rompues.

Sur le désir de Léon XIII, notre ambassadeur, M. Lefebre de Béhaine, s'en ouvrit à M. Flourens, alors ministre des affaires étrangères, et celui-ci fit agir auprès du tsar notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. de Laboulaye. Ces négociations menées aussi habilement que discrètement, eurent le plus heureux résultat.

Telle serait l'origine de cette Triple-Alliance : Pape, *France et Russie.*

Une entrevue du comte Kalnoky chancelier d'Autriche, avec le chancelier allemand

Rome, 22 novembre. — On mande de Florence que le comte Kalnoky, dans un strict incognito, continue de visiter la ville en touriste. Il refuse même de recevoir les lettres adressées à son nom. De Florence, le comte se rendra à Rome.

La *Nazione* de Florence croit pouvoir affirmer, d'après des renseignements puisés à bonne source que le voyage du comte Kalnoky se rattache à des événements politiques de la plus haute importance. Le comte Kalnoky attendrait à Florence la venue d'un autre haut personnage politique, probablement M. de Caprivi, avec qui il irait à Rome conférer avec le ministre des affaires étrangères. L'entrevue pourrait même avoir lieu à Florence.

La laïcisation à Toulon

Toulon, 22 novembre. — La commission administrative des hospices de Toulon, composée en majorité de membres du conseil municipal socialiste, a voté, ce soir, la laïcisation de ces établissements.

Une voûte qui s'écroule. — Plusieurs victimes

Clermont-Ferrand, 22 novembre. — Plusieurs personnes se trouvaient dans la chapelle du collège Saint-Pierre, à Courpière, quand la voûte de cette chapelle, nouvellement construite, s'est effondrée.

Une religieuse a eu le crâne fendu; elle est morte peu d'instants après l'accident.

Cinq autres personnes ont été grièvement blessées.

Les élections municipales en Espagne

Madrid, 22 novembre. — A Madrid, 18 monarchistes et 10 républicains sont élus; il manque encore quelques sections, mais le résultat définitif ne saurait être modifié.

Dans les grandes villes, à l'exception de la Corogne et de Cacerès, les monarchistes l'emportent à peu près dans les mêmes proportions.

Partout, calme complet.

Madrid, 22 novembre. — A Madrid, les monarchistes ont obtenu 28.907 voix, les républicains, 15,901.

A Valence, Huelva, Tolède, l'unanimité est monarchique.

A la Corogne, Cordoue, Salamanque, Almeria, Gualdalajara, Avila, Cacère, Ciudadréal, la majorité est monarchique.

A Palencia, il y a égalité de monarchistes et de républicains ; à Léon et Badajoz, la majorité est républicaine.

Tremblement de terre en Perse

Londres, 22 novembre. — On télégraphie du Téhéran au *Times* de ce matin :

« Les tremblements de terre continuent.

» Kazan est un monceau de ruines. »

Le Parlement de Finlande

Saint-Pétersbourg, 22 novembre. — Le Parlement finlandais doit se réunir le 22 janvier prochain.

Les trois candidats à la présidence présentés au choix du tsar, sont : MM. R. de Montgommery, le baron de Troille et de Hallenge.

Les deux premiers sont d'origine française, descendants de familles qui ont immigré en Finlande pendant la Révolution.

Chez les Achantis

Accra, 22 novembre. — L'expédition envoyée en octobre pour repousser une incursion probable du roi des Achantis s'est arrêtée à Jaudum, à la frontière du protectorat britannique, où elle attend de nouveaux ordres.

Les ambassadeurs du roi des Achantis sont, en effet, venus déclarer que le roi n'avait pas d'intentions hostiles, mais qu'il repousserait toute attaque avec la dernière vigueur.

On dit que les Achantis sont armés de fusils Winchester et l'on conjecture qu'ils sont commandés par des Européens.

Situation météorologique. — Roubaix, 23 nov.— Hauteur barométrique 760 Température: A sept heures du matin 1 degré au-dessus de zéro A une heure du soir 5 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 2 degrés au-dessus de zéro

ÉCHO DES GRÈVES

Les mineurs et le syndicat

Les mineurs de Bruay, à l'issue d'une réunion qu'ils ont tenue mardi, ont juré qu'ils continueront à apporter au syndicat toute leur ardeur et toute leur énergie.

Les mineurs de la Compagnie de Lens se sont engagés à verser chacun deux francs en faveur des ouvriers renvoyés par les Compagnies à la suite de la grève.

Les permissions militaires

La *Patrie* apprend que sur l'avis favorable du conseil du gouvernement, le ministre de la guerre vient de lever l'interdiction des dérivrances de permissions aux militaires dont les familles résident dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

LE DROIT DE TONNAGE
A DUNKERQUE

Dans une récente réunion la Chambre de commerce de Dunkerque s'est occupée du droit de tonnage. La question intéressant vivement l'industrie lainière qui reçoit une grande partie de sa matière brute par le port de Dunkerque, nous reproduisons in-extenso la partie du compte-rendu de la réunion de la Chambre de commerce relatif au droit de tonnage.

M. Herbart président de la commission des travaux du port, expose qu'il a été procédé à une étude minutieuse de la situation financière des droits de tonnage de 0 fr. 54 et de 0 fr. 16 établis au port de Dunkerque, à l'effet de se rendre compte s'ils pouvaient être réduits d'une manière sensible.

Il résulte de ces tableaux d'amortissement qu'on ne peut arriver qu'à une réduction totale de 0 fr. 04 par tonneau de jauge.

Il a été fait observer à ce sujet que la diminution de 4 centimes était relativement peu importante pour la majeure partie des navires qui fréquentent le port ; que d'autre part l'expérience avait prouvé que les quais étaient d'ores et déjà insuffisants pour répondre aux exigences du trafic, lorsque les arrivages deviennent un peu nombreux.

La Chambre décide qu'il est préférable de consacrer les ressources nouvelles que produiraient les 4 centimes qui pourraient être réduits à l'amélioration et à l'achèvement des travaux du port ?

Elle décide ensuite qu'une délégation composée de MM. Petyt, président, Herbart, président de la commission des travaux du port, Hutter et J. Trystram se rendra à Paris auprès de M. le Directeur des routes, de la navigation et des mines, pour l'entretenir de cette question et des différentes affaires touchant le port.

M. Herbart a ensuite soumis à la Chambre des propositions tendant à réduire de 60, 40 et 20 0/0 les droits de tonnage pour la navigation d'escale.

1° Le droit sera réduit de 60 0/0 lorsque la quantité des marchandises embarquée ou débarquée, exprimée en tonneaux d'affrètement, ne dépassera pas le quart de la jauge officielle.

2° Le droit sera réduit de 40 0/0 lorsque cette quantité sera supérieure au quart de la jauge officielle, mais sans dépasser la moitié.

3° Enfin le droit sera réduit de 20 0/0 lorsque cette quantité sera supérieure à la moitié de la jauge officielle mais sans dépasser les trois quarts.

LA FABRICATION DES DRAPS FINS

La fabrication des draps fins réunissant à la fois les qualités de souplesse et de résistance, présentant du moelleux et de la force, teints d'une façon régulière avec des couleurs solides, est le privilège de quelques établissements, alors que les draps communs sont fabriqués en beaucoup d'endroits et viennent se concurrencer dans les grands marchés de l'Europe et de l'Amérique.

On peut se rendre compte de la difficulté d'une bonne fabrication de draps, d'après les observations du journal les *Tissus* sur toutes les causes d'altération de la fibre qui peuvent survenir au cours du travail.

L'affaiblissement de la fibre est fréquemment causé par l'une des opérations préparatoires, telles que le dégraissage, la teinture, le séchage, etc.

On ne dégraisse pas toujours la laine à point; des lessives trop violentes ou employées trop chaudes, détériorent la laine; lorsque l'opération n'est pas poussée assez loin, le suint encore adhérent à la laine, loin de la protéger comme on l'a pensé quelquefois, contre les bouillages et les mordançages, est une cause de détérioration parce que les mordants et autres ingrédients décomposent le suint et produisent des actions funestes à la laine.

L'opération de la teinture est également très délicate, non point seulement au point de vue des teintes et de la fixité des couleurs à obtenir mais surtout au point de vue de l'application de ces teintes.

La réussite dépend de la nature et des quantités des mordants employés, de la température à laquelle sont portés les bains, des quantités de laine mises en cave. Lorsqu'on met trop de laine à la fois, elle ne peut être manipulée et traitée convenablement, la laine s'imprègne irrégulièrement de la couleur, et elle reste exposée trop longtemps au contact des parois chauffés.

Il y a également des précautions spéciales à prendre à la sortie du bain pour le refroidissement. Il faut étaler la laine teinte aussi rapidement que possible sur de grandes surfaces, en couche mince et en la retournant fréquemment et surtout on doit éviter de l'empaqueter et de la comprimer avant qu'elle soit complètement refroidies.

Le séchage de la laine influe sur sa qualité; lorsque la laine est soumise à une chaleur trop grande ou a une ventilation insuffisante, la laine devient rude et cassante, elle se brise plus facilement pendant le cardage et elle demande plus d'huile pour sa lubrification.

Dans les opérations de la lubrification, du foulage et du dégraissage de la laine, il y a lieu d'employer de bonnes huiles et dans l'exacte proportion qui est nécessaire. L'usage de solutions alcalines trop fortes dans le dégraissage et le foulage, détériore la matière; il suffit d'un bain de deux degrés de force, pour un drap de laine pure, lubrifiée avec la bonne huile. Le foulage trop chaud est nuisible, on l'évite en tenant le drap moite.

Enfin, le drap peut perdre sa force par un trop violent garnissage. On sait que le lainage altère la force du tissu en câliant le feutre. Pour arriver à un bon résultat, il faut que l'opération se guide d'après la nature des draps en fabrication et qu'il arrive à un bon garnissage par l'emploi d'assortiments gradués de chardons, tendres d'abord, puis plus acérés et en agissant progressivement.

On voit par là que la fabrication des draps fins est une opération des plus délicates, car au cours des nombreuses manipulations que subit la matière première en traitement, toute faute ou toute mesure mal prise dans le temps des opérations, dans l'évaluation des degrés de chaleur ou de sécheresse à atteindre dans le choix des produits accessoires de la fabrication peuvent compromettre toute une fabrication.

N. H.

J'aime du Congo l'onctuosité :
Nul autre savon n'a sa qualité. 36029d

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Le groupe des négociants en tissus (France et exportation) a tenu séance le mardi 21 novembre au siège de la société industrielle et commerciale sous la présidence de M. J. Fort. Il a traité de différentes questions dont la principale était l'état de nos relations commerciales avec les Etats-Unis ainsi que les moyens de les améliorer.

La réunion s'est également préoccupée du service des transports qui abonde en retards injustifiés et en anomalies auxquels il semble que l'on pourrait assez facilement remédier.

Différents autres points ont été mis à l'étude.

Nécrologie. — M. G. Thoyer, le sympathique et distingué directeur de la succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing, vient d'avoir la douleur de perdre son beau-père, M. le docteur Rozat, de Bordeaux.

M. le docteur Rozat était né en 1797; il était donc âgé de 96 ans; il avait fait ses études médicales à la Faculté de Paris, de 1816 à 1820.

Peu de temps après s'être fixé à Bordeaux, il fut atteint du typhus en soignant des soldats au fort du Château-Trompette. Les autorités civiles et militaires exprimèrent fréquemment, à M. le docteur Rozat, toute l'admiration que leur inspirait son dévouement.

Depuis, pendant 70 ans, le zélé praticien a continué à se prodiguer au service de ses concitoyens, montrant une prédilection marquée pour les pauvres qu'il soignait avec le plus grand désintéressement. Aussi laisse-t-il à Bordeaux et dans cette région, d'unanimes regrets.

Nous présentons à M. Thoyer et à sa famille nos sincères condoléances.

Une réunion publique à la salle de la « Paix ». — Les délégués des syndicats de la Fédération de l'industrie textile avaient organisé, pour mercredi soir, à huit heures, à la salle de la société coopérative « La Paix », une réunion publique et contradictoire,

L'ordre du jour portait : « Nécessité de l'organisation syndicale. Capitalisme et machinisme. »

Vers huit heures et quart, les divers délégués siégeant au congrès arrivent successivement et prennent place sur l'estrade; on remarque l'absence du citoyen Henri Carrette, maire.

A huit heures trente-cinq, lorsque la salle est faite, le citoyen Detollenaere, secrétaire du congrès, ouvre la séance pour la constitution du bureau. La présidence d'honneur, selon l'usage, est décernée au citoyen Culine ; le citoyen Achille Lepers, adjoint au maire, est élu président effectif, avec les citoyens Wilfart, conseiller municipal, et Hélinck comme assesseurs.

L'assistance se compose de six cents personnes environ ; l'élément féminin, si nombreux d'ordinaire, n'est représenté que par quelques citoyennes.

Le président explique que le congrès de l'industrie textile, réuni actuellement à Roubaix, doit son existence au congrès politique et international qui siégea à Bruxelles en 1891, et auquel dix-sept puissances participèrent. Il donna aux Anglais l'idée d'instituer dans leur pays, au cours de cette même année, des congrès par corporations, en commençant par l'industrie textile, et leur exemple fut suivi immédiatement en France, où se tint le congrès de Lyon.

Grâce au concours du citoyen Holmes, de Manchester, et des citoyens lyonnais, ajoute le président, on va s'organiser partout en France, comme on l'est déjà en Angleterre, « et avant dix ans peut-être on arrivera à être les maîtres de la classe capitaliste, qui ronge la classe ouvrière. » (Bravos.)

Le citoyen Lepers termine en disant que les mauvaises langues prétendent que le congrès de Roubaix ne fait rien; mais on va bien voir que ses membres ont su étudier à fond les douze questions qui leur ont été soumises, et ont pour but l'amélioration du sort des travailleurs (Nouveaux bravos)

Il donne ensuite la parole au délégué de Manchester, en annonçant que celui-ci va prononcer un discours en anglais, qu'un interprète qui l'accompagne traduira ensuite en langue française.

Une salve d'applaudissements accueille l'apparition de l'étranger à la tribune. Son discours, qui est le clou de la soirée, peut se résumer ainsi :

Le citoyen Holmes remercie profondément et cordialement la population ouvrière de Roubaix, pour la réception sympathique qu'elle faite à un ouvrier anglais, représentant cent quarante mille de ses frères.

Il dit qu'à son retour en Lancashire, il racontera à ses compatriotes toutes les belles et grandes choses qu'il a vues à Roubaix, et notamment les établissements scolaires, tels qu'il n'en existe pas encore dans la Grande-Bretagne.

Le prolétariat souffre en Angleterre, comme en France, mais il a compris que la solidarité est une vertu nécessaire, et il s'est organisé assez solidement pour arriver à soutenir la lutte contre les industriels les plus puissants, et à remporter souvent la victoire.

En Angleterre, c'est l'aristocratie qui domine la société et qui tient tous les pouvoirs; la municipalité ouvrière de Roubaix, chose absolument nouvelle pour lui, l'a jeté dans le plus profond étonnement.

La plus grande ennemie de la classe productive, c'est la machine, monopolisée par le capitalisme. Le seul et unique moyen de la combattre avec succès, c'est la fédération de toutes les corporations, c'est aussi, à l'exemple des syndicats du « Trade's-Union » un taux de salaire fixe imposé au patronat.

Jusqu'ici le prolétariat anglais ne s'était occupé que d'économie sociale; à l'exemple du Parti ouvrier de France, il devrait également insérer dans son programme l'économie politique. A sa rentrée dans son pays, le premier devoir du citoyen Holmes sera de commencer une campagne pour préconiser cette idée nouvelle, la conquête des pouvoirs publics, comme on a si bien commencé à le faire à Roubaix, et dans de nombreuses villes de France. (*Applaudissements prolongés*).

Le citoyen Matricon, de Saint Etienne, qui succède à l'insulaire, donne lecture d'un long mémoire sur les origines de l'industrie stéphanoise et sa situation actuelle.

Les premiers essais de tissage remontent à 1540, et les échantillons lancés dans le commerce à 1605. On fabriqua à Saint-Etienne le ruban, le velours ruban, le tissu élastique pour chaussures, et la passementerie. Ces diverses branches d'industrie nécessitent 21,000 métiers et occupent 60.000 personnes.

A l'heure qu'il est, par suite d'une crise qui menace de s'éterniser, trois quarts des machines sont arrêtées et les salaires sont tombés à des prix « dérisoires ». On gagne 1 fr. 25 par jour dans les rubans; 2 fr. 50 dans les velours. La moyenne, sur toutes les catégories de travail est de 3 fr. à peine, et encore beaucoup de femmes remplacent les hommes à moitié prix.

Le citoyen Matricon espère que le congrès de Roubaix portera des fruits, en apportant certaines améliorations à une situation « qui n'est plus tenable. « « C'est cela ». (Bravos).

C'est le tour du citoyen David, d'Armentières.

L'industrie textile de cette ville endure aussi, d'après lui, de grandes souffrances « mais elle prend modèle sur la vertu de Roubaix ». Un syndicat, fondé depuis trois mois, compte déjà douze cents membres, et le nombre ira en augmentant.

La journée moyenne, dans les travaux les mieux payés, est de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 au plus, non compris les chômages.

La filature ne permet aux jeunes gens qu'elle occupe que de gagner un franc par jour. Quant au cardage du fil, il ne vaut guère mieux que le tissage.

L'orateur, dans une digression sur les grèves des mineurs, en arrive à dire que « les patrons sont rapaces partout; mais que la terre appartient aux ouvriers, et qu'ils sauront un jour la conquérir. » (*Vifs applaudissements.*)

La parole est donnée ensuite à la citoyenne Vincent, du groupe féminin « L'Egalité », d'Asnières, qui lit un interminable factum sur ce qu'elle appelle « le droit des femmes ».

Cette citoyenne prétend que l'émancipation de la femme est la grande question des temps modernes, et que la solution de ce grave problème s'impose à bref délai.

Elle exprime l'opinion que cette thèse, « si intéressante » n'a jamais encore été convenablement posée dans les congrès. On sait qu'elle était venue pour la poser à Roubaix, mais que ses pouvoirs n'ont pas été validés, parce qu'elle ne représente pas un groupe corporatif.

La citoyenne Vincent fait un long historique de la femme à travers les siècles, et termine en disant qu'il faut que les personnes du sexe prennent elles mêmes une bonne fois en mains leurs intérêts ; car si elles comptent sur le soutien des hommes en cette matière, elles pourront attendre longtemps encore. (Hilarité prolongée.)

Le citoyen Brand, de Saint-Quentin, dont c'est le tour d'inscription, raconte d'abord qu'il vient d'être battu dans cette ville, aux dernières élections législatives « par la coalition de la canaillerie bourgeoise, « dans la lutte ouvrière engagée « contre le capitalisme infâme, ignoble, qui veut réduire le peuple à la famine. »

Après avoir commencé sur ce ton, il part en campagne, dans des termes d'une extraordinaire violence, contre la grande industrie. Il détaille à ce propos « toutes les misères du Saint-Quentinois et du Cambrésis, où la misère noire règne, dans la classe ouvrière, d'un bout à l'autre de l'année » et il dit qu'autrefois « les serfs de la terre avaient contre eux le seigneur et le curé; mais que ceux de l'industrie ont aujourd'hui le fabricant en plus ». (Marque Reboux !).

« On nous traite de révolutionnaires », s'écrie l'orateur, « oui, nous le sommes, et hautement. Nous sommes le sanglier qu'on force dans sa bauge, et comme lui nous ferons face à nos ennemis ; tant pis pour eux, s'ils se font découdre ! » (Nombreux cris de « Vive la révolution. »)

« Nous n'organisons pas la révolution, à proprement parler », ajoute le citoyen Brand, « mais nous préparons les esprits, pour qu'on ne nous vole pas nos privilèges, le jour où elle éclatera, et ce jour est plus proche qu'on ne pense ». (« Marque, Reboux ! »)

Il cite cette parole de Blanqui que « lorsqu'une révolution éclate, c'est toujours vers l'extrême gauche des pouvoirs publics qu'elle se jette, » et il dit qu'on dresse une statue à Marat, « l'ami du peuple, qu'on appelait jadis un monstre. »

Quant au patriotisme, l'orateur en fait bon marché et il compare tout simplement le drapeau tricolore « à l'enseigne qu'on met à la porte des maisons de banque. » (Vifs applaudissements.)

Le président du conseil, M. Dupuy, est exécuté en un tour de main : « il ne vaut pas mieux que Constans, l'opportuniste; car si ce dernier a sur les mains le sang de Fourmies, le premier a sur les siennes le sang du Pas-de-Calais.» (Bravos.)

Le citoyen Brand s'excuse de s'être laissé ainsi entraîner, « parce qu'il se sent dans un milieu révolutionnaire ; mais il ne s'est pas éloigné tant que cela de la question. »

« Jean-Jacques Rousseau a dit : « Riches, prenez garde à vous, car lorsque le peuple n'aura plus rien à manger, que mangera-t-il ? Il mangera les riches. » (« Marque, Reboux ! » Applaudissements).

« Si la bourgeoisie », conclut l'orateur, se met en travers de nous, le jour où nous aurons conquis les pouvoirs publics, tant pis pour ceux qui se feront écraser dans la bagarre. Il vaut mieux, en tout cas, mourir en plein soleil, en combattant dans la rue, que le long d'une borne, ou sur un lit d'hôpital. »

Des applaudissements répétés saluent cette péroraison, entremêlés de cris de : « Vive la Révolution ! Vive le Parti ouvrier ! »

Un sixième orateur se présente à la tribune, le citoyen Boucher, ancien gérant du « Cri du Travailleur » à Roubaix, habitant aujourd'hui Amiens.

Il adresse solennellement à l'assistance le salut fraternel des trois mille travailleurs amiennois, et déclare, sans plus tarder, qu'il est révolutionnaire, tout autant que le précédent orateur, mais qu'il est d'avis qu'avant tout il faut employer les moyens pratiques, « comme l'a conseillé le camarade d'Angleterre. » Il faut que la classe ouvrière de France s'organise pour lutter contre le patronat.

Le citoyen Boucher parle de la Bourse du Travail fermée aux syndicats, faute par ceux-ci d'être encore assez puissants, parce qu'il n'y a pas encore à la Chambre une majorité socialiste. Il dit que le seul objectif doit être la conquête des pouvoirs publics par le Parti ouvrier, et que « la lutte des classes est la loi historique, à laquelle aucun travailleur, digne de ce nom, n'a le droit de se soustraire. »

Puis une période ronflante sur « le parasitime », l'amène à parler des journalistes « qui mangent à la gamelle de la bourgeoisie, et racontent dans leurs feuilles le contraire de la vérité, contre les faits et gestes de la classe ouvrière, en travestissant ses pensées et ses actes. »

En ce qui concerne les cessations de travail dans les usines et ateliers, l'orateur dit que le Parti ouvrier ne sera réellement fort que lorsqu'aura été fondée « la caisse centrale de grève, » d'après le plan élaboré présentement au congrès de Roubaix, « qui veut grouper en un seul faisceau tous les syndicats éparpillés et affaiblis. »

« Ce syndicat unique, syndicat des syndicats, ce sera la victoire, et nous n'aurons plus », s'écrie l'orateur en terminant, « à combattre avec nos poings contre les fusils Lebel. » (Bravos et cris de : « Vive le Parti ouvrier !)

Le citoyen Achille Lepers, président, au nom du délégué de Reims, lit une déclaration par laquelle ce dernier assure « les exploités de Roubaix que leurs frères rémois sont de cœur avec eux, et remercient le corps électoral socialiste d'avoir, par cinq fois, donné ses voix à Hippolyte Culine. » (Applaudissements et cris de : Vive Culine !)

La série se termine par une courte allocution du citoyen Cochez, de Lyon, qui vient apporter le salut fraternel des socialistes lyonnais aux socialistes roubaisiens.

Il dit que Lyon prendra pour exemple la tactique et la discipline, qui ont assuré à Roubaix la quadruple conquête du Conseil municipal, du Conseil d'arrondissement, du Conseil général et du Parlement. (Salve d'applaudissements et cris de : Marque Reboux!).

Le président propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis au local « La Paix » approuvent les déclarations des différents orateurs qui ont pris la parole, et particulièrement le citoyen David Holmes, d'Angleterre, le priant d'exprimer en leur nom toutes leurs sympathies à leurs frères exploités de son pays;

» S'engagent également à suivre le mouvement syndical, en s'inscrivant en masse dans les syndicats ouvriers de Roubaix, qui, d'accord avec le Parti ouvrier, peut seul assurer l'émancipation du prolétaire. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation, et la séance est levée à dix heures et demie, sans incident.

Avant que la sortie s'opère, le citoyen Achille Lepers annonce qu'une nouvelle réunion publique aura lieu au théâtre de la rue Archimède, vendredi soir, à huit heures.

Le Congrès ouvrier de l'industrie textile. — Nous avons dit que la journée de mercredi a été occupée entièrement, comme la précédente, par les travaux des quatre commissions, dans leurs bureaux respectifs. Cette même journée a été marquée par l'arrivée de deux nouveaux délégués, les citoyens Boucher, d'Amiens, et Prévost, de Valenciennes.

Parmi les villes représentées, nous avons relevé, dès l'ouverture du congrès, les plus importantes; il nous a paru intéressant d'en donner la liste générale :

Amiens, Angers, Avesnes-le-Sec, Avesnes-les-Aubert, Armentières, Bazeilles, Boult, Balzancourt, Boussières Bevilliers, Belmont, La Bellisse, Bac-Saint-Maur, Chollet, Charlieu, Carnières, Cernay, Calais, Caudry, Daigny, Douzy, Darnétal, Ecoche, Ecoche-Juin, Elbeuf, Fourmies, Francheval, Flers (Orne), Grandis, Haspres, Haussy, Houplines, Isle, Illy-Villers, Jaruosse. Lagresle, Lyon, Lille, Maronne, Monchault, Mars, La Monchelle, Manchester (Angleterre), Nantes, Pourru-aux-Bois, Reims.

Roanne, Rieux, Roubaix, Serain, Saint-Etienne, Saint-Python, Saint-Aubert, Sanlzoir, Seraing (Aisne), Svelinge (Loire), St Ouen (Somme), St-Léger, Bertraucourt, Pont-de-Metz, Salaux, Salvat, St-Didier, la Siauven, Saint-Jean Bonnefond, St-Just, St-Rambert, St-Menges, Sedan, Saint-Quentin, Tours, Tourcoing, Valenciennes, Verchain-Maugré, Viesly, Viller-en Cauchies, Villers, Vertain, St-Waast, Wignehies, Quiévy.

Voici la récapitulation des chambres syndicales représentées :

Chambre syndicale industrielle de Darnetal et environs, Chambre syndicale des tisseurs et similaires de Grandrie et environs, Chambre syndicale de l'industrie cotonnière de Flers (Orne), Syndicat des teinturiers blanchisseurs de Flers (Orne), Chambre syndicale des tisseurs fédérés de Lyon, Chambre syndicale des enlaceurs de Lyon, Chambre syndicale de la passementerie lyonnaise, Chambre syndicale des appréteurs de Lyon et de la banlieue, Chambre syndicale des chemiliers de Lyon, Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières du tissage mécanique de Lyon et la banlieue, Chambre syndicale des velours unis de Lyon.

Association des ouvriers tisseurs d'ameublement de Lyon; chambre syndicale des tisseurs de Lyon; chambre syndicale des ouvriers piqueurs et liseurs de dessins de Lyon; syndicat professionnel de l'Union des tisseurs et similaires de Lyon; chambre syndicale de la passementerie lyonnaise et similaire; syndicat des ouvriers en tissus et industries similaires de St-Menzes; industrie lainière de l'arrondissement de Ledon et environs.

Chambre syndicale des veloutiers réunis de St-Etienne, Chambre syndicale des chefs d'ateliers rubaniers et veloutiers de Saint-Etienne, Chambre syndicale des ouvriers passementiers et tisseurs réunis de St-Etienne et environs, Chambre syndicale des ouvriers tisseurs d'élastiques de St-Etienne, Chambre syndicale des ouvriers épingleurs de St-Etienne et environs, Chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile de Fourmies et la région, Chambre syndicale des ouvriers en soierie de Charlieu.

Les syndicats des tisseurs roannais, des pareurs roannais, les teinturiers roannais ; chambre syndicale des teinturiers et appréteur d'Amiens ; chambre syndicale textile d'Amiens, Association syndicale des ouvriers et ouvrières tisseurs et tisseuses de Serain ; les syndicats des tisseurs de St-Aubert, des tisseurs de St-Waast, les ouvriers tisseurs de l'agglomération de Valenciennes et environs ; la fédération régionale des syndicats textiles d'Armentières et environs; la chambre syndicale ouvrière textile de Tourcoing : l'union française des tullistes de Calais.

Chambre syndicale des trieurs de laine de Roubaix-Tourcoing, chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile de Lille et environs, syndicat des tisseurs de Vertain, syndicat de l'agglomération rémoise, l'union des travailleurs de Reims, l'union fraternelle des ouvriers appréteurs de Reims, fédération régionale des tisseurs de l'Ouest, l'union syndicale fédérative de Cholet comprenant 49 syndicats de textile, la chambre syndicale des tisseurs en soie de Tours, la chambre syndicale des tisseurs et similaires d'Angers, chambre syndicale des fileuses de Nantes.

Chambre syndicale des cordiers de Nantes, chambre syndicale des fileurs de Saint-Quentin, syndicat des tullistes de Caudry et environs, chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs, chambre syndicale de la filature de laine et de coton de Roubaix, United textile factory Workers de Manchester, Angleterre, chambre syndicale des ouvriers tisseurs de la région de Maronne, chambre syndicale des tisseurs de Quevy.

Il y aurait donc ainsi quatre-vingt-une villes et soixante-douze chambres syndicales, représentées au deuxième congrès de l'industrie textile.

A cinq heures après-midi, les travaux étant terminés dans les commissions, les comités se sont réunis en assemblée générale, dans une courte séance, sous la présidence du citoyen Salembier, de Calais, avec les citoyens Cochet, de Lyon, et Thierrard, de Reims, comme assesseurs.

Le citoyen Holmes, de Manchester, a demandé pour la citoyenne Vincent, d'Asnières, la faveur d'assister à la réunion, et de siéger au bureau, « pour bien démontrer que femmes et hommes sont égaux dans l'étude des problèmes sociaux ». Le citoyen Cochet s'est alors empressé de céder sa place d'assesseur à la citoyenne Vincent.

Lecture a été donnée par le citoyen Penant, secrétaire, de plusieurs procès-verbaux, qui ont été adoptés avec quelques modifications.

Sur la demande du citoyen Thozé, on se disposait à passer à la discussion immédiate du numéro 9, de l'ordre du jour général, qui a trait à la « prud'homie, » afin de permettre à la citoyenne Vincent, qui avait d'importants documents sur cette question, et qui devait repartir le soir même pour Paris, de les communiquer au Congrès.

Le citoyen Cochet a fait observer qu'une semblable discussion nécessiterait une longue séance, et la question a été ajournée.

Les délégués se sont séparés vers six heures et demie, en attendant la réunion publique, annoncée pour huit heures.

M. le Maire de Roubaix a reçu une lettre du préfet demandant des explications au sujet d'un vote émis dernièrement par le Conseil municipal, d'un crédit de 500 francs pour l'organisation du Congrès des industries textiles, qui a lieu en ce moment.

Les réunions de commissions municipales. — Les première et deuxième commissions se réuniront, jeudi, 23 novembre, à sept heures, à la Mairie, pour examiner les questions suivantes :

1° Transport des prisonniers, propositions de l'Etat; 2° Création de bourses au lycée de Tourcoing; 3° Budget des ressources et des dépenses des chemins vicinaux pour 1894; 4° Construction d'un groupe scolaire vers l'extrémité de la rue Daubenton; 5° Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Entrepont; 6° Enlèvement des immondices, demande d'un crédit supplémentaire; 7° Espierres, location de pêche, demande d'indemnité de M. Léon Duthoit; 8° Budget primitif des hospices pour 1894; 9° Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1894; 10° Budget primitif du Mont-de-Piété pour 1894; 11° Demande de secours pour la veuve Corinthe;